

Compte-rendu du CHSCT du 30/09/2021

Le 30 septembre, les organisations syndicales étaient conviées à un CHSCT (en audio-conférence) qui portait essentiellement sur les dépenses, l'analyse des fiches de signalement et la présentation du DUER/PAP de la DRFIP. Ce CHSCT fait suite au groupe de travail préparatoire qui s'est tenu le 27/09/2021.

La séance a débuté par l'intervention du médecin de prévention sur **la situation sanitaire** qui s'améliore bien que la tension hospitalière demeure. Il lance un appel à la prudence et rappelle que les gestes barrières (port du masque et distanciation physique) doivent être appliqués aussi bien par les vaccinés que les non vaccinés.

Dans le cadre de **l'analyse des fiches de signalement**, il a été constaté que l'absence de fiches de signalement de la part des témoins a orienté les décisions prises: il en est résulté l'absence d'actions de la DRFIP en dépit de l'intervention de Solidaires.

Aussi, il en ressort qu'il est impératif que les agents qui décident d'être soutenus par des témoins dans le cadre de leur témoignage demandent à ces derniers une fiche de signalement relatant les faits. Cette dernière peut servir de support dans le cadre d'une éventuelle enquête administrative.

Contrairement à la douane, une enquête administrative sur les faits signalés n'est pas automatique à la DRFIP972....

SFP a dénoncé le fait que beaucoup de fiches de signalement analysées au fils des CHSCT, font remonter une problématique réelle quant à la formation des agents. De nombreux agents sont «tuilés». SFP a rappelé à la direction que tuilage et formation ne riment pas, que la formation des agents est indispensable. La formation permet une homogénéité des process, en conformité avec la doctrine de la DGFIP.

La situation sanitaire ne doit pas être un frein permanent à la formation des agents. Solidaires restera vigilant sur ce point et vous demande de faire remonter toute problématique.

Concernant **le budget**, des dépenses en matière de mobiliers, d'équipement ont été validées à l'unanimité.

La DRFIP a présenté aux élus le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Plan Annuel de Prévention (PAP)**. Les risques les plus récurrents concernent l'activité physique, la covid, l'hygiène des lieux, utilisation des véhicules à l'intérieur et à l'extérieur des sites, l'organisation du travail, le travail sur écran et les risques psychosociaux.

Concernant les risques liés au COVID, la DRFIP part du principe qu'ils sont maîtrisés au motif de l'absence de cluster.

Le PAP prévoit des mesures en matière d'hygiène et d'entretien des locaux (nettoyage à haute pression), d'organisation interne du travail, de prévention des risques psychosociaux (formations métier, formations de bien être au travail)

Il reçoit un avis positif du CHSCT.